



COMMUNIQUE



Guinée

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (**METFPE**) informe les Directeurs d'écoles et les apprenants que le processus de paiement des bourses démarra le **samedi 01/04/2023**. Un calendrier détaillé vous sera communiqué à cet effet.

Pour faciliter les opérations de paiement, les Directions d'écoles devront :

- Afficher la liste des apprenants boursiers produite par la Direction Nationale du Numérique (**DNN**) ;
- Dresser la liste des apprenants régulièrement présents en classe et ayant l'**INA** mais qui n'ont pas finalisé le processus d'inscription/réinscription. Les documents à fournir sont :
 - Pièce d'identité en cours de validité
 - Une attestation d'inscription
 - Un extrait de naissance
 - Le dernier diplôme ou une attestation de niveau
 - La fiche d'identification de l'apprenant
 -

Les Inspecteurs régionaux, les Directeurs communaux et les directeurs d'école sont invités à suivre le processus d'identification et de paiement pendant toute la durée de l'opération. Et, aucune procuration ne sera acceptée pendant le paiement.

Pour les écoles de la région de Conakry, le paiement de la bourse d'entretien s'effectuera sur trois (3) jours allant du **samedi 01er avril** au **lundi 03 Avril 2023** de **08 heures à 17 heures 30**. Pour ceux de l'intérieur du pays, l'opération débutera à partir du **jeudi 06 avril 2023**.

NB : La bourse d'étude est cependant renouvelée chaque année sur la base des résultats obtenus par l'apprenant lors des sessions théoriques et pratiques et consignés dans son livret scolaire.

De ce fait, elle est supprimée pour l'une des raisons suivantes :

- **Un seul redoublement ou d'exclusion du programme de formation;**
- **Deux mois d'absence non justifiée aux cours;**
- **Violation délibérée du règlement intérieur de l'école.**

Conakry, le 29 mars 2023

Alpha Bacar BARRY